

**ANNEXES  
DU RAPPORT D'ÉVALUATION  
DU PROGRAMME QUARTIERS 21**

*VERSION FINALE VALIDÉE*

**VILLE DE MONTRÉAL**  
Direction de l'environnement et du développement durable  
**AGENCE DE LA SANTÉ ET DES SERVICES SOCIAUX DE MONTRÉAL**  
Direction de santé publique

29 janvier 2010



**Vos conseillers en planification et développement des services aux collectivités**

---

8615, boul. Saint-Laurent, bureau 302, Montréal (Québec) H2P 2M9  
Téléphone (514) 278 2855 • Télécopieur (514) 278 1926 • info@darvida.ca  
[www.darvida.ca](http://www.darvida.ca)

## **TABLE DES MATIÈRES**

<b>ANNEXE 1. CADRE D'ÉVALUATION DU PROGRAMME QUARTIERS 21 .....</b>	<b>1</b>
<b>ANNEXE 2. TABLEAU COMPARATIF DES PRINCIPAUX PROGRAMMES DE FINANCEMENT DE TYPE QUARTIERS VERTS OU QUARTIERS DURABLES À MONTRÉAL .....</b>	<b>14</b>
<b>ANNEXE 3. QUELQUES AUTRES SOURCES DE FINANCEMENT DE PROJETS VISANT L'AMÉLIORATION DE LA QUALITÉ DE VIE DES COMMUNAUTÉS.....</b>	<b>41</b>

## **ANNEXE 1. CADRE D'ÉVALUATION DU PROGRAMME QUARTIERS 21**

## *Volet d'évaluation interne*

## 1. APPEL DE PROPOSITIONS DE PROJETS

Analyse INTERNE					
Objectifs	Questions d'évaluation	Résultats visés	Indicateurs	Méthodes de collecte de données	Échantillonnage/sources des données
1. Évaluer le processus d'appel de propositions de projets.	<p>Dans quelle mesure le processus actuel d'appel de propositions de projets est-il approprié et satisfaisant ?</p> <p>(- Modes de diffusion                      - Connaissance du programme                      - Compréhension de ce qu'est une pratique novatrice                      - Échéancier / calendrier                      - Explications concernant la présentation des propositions de projets, etc.)</p>	Évaluation du processus d'appel de propositions de projets.	<p>Degré de satisfaction par rapport à la procédure actuelle d'appel de propositions de projets.</p> <p>Degré et modes de diffusion des appels de propositions de projets (via les arrondissements et les 30 tables de quartier du réseau de la santé et des services sociaux).</p> <p>Nombre et types de propositions reçues.</p> <p>Degré de compréhension du programme et de ses paramètres de la part des promoteurs de projets.</p>	<p>Cueillette de la documentation interne du programme.</p> <p>Entrevues avec des acteurs-clés de l'interne (membres du comité aviseur, bailleurs de fonds).</p> <p>Groupe de discussion avec des promoteurs de projets.</p>	<p>Documentation :                      - Appels de lettres d'intention                      - Etc.</p> <p>8 entrevues dont :                      - 2 bailleurs de fonds et                      1 ancien bailleur de fonds                      - 5 membres du comité aviseur</p> <p>1 groupe de discussion formé de 10 à 12 promoteurs de projets.</p>

## 2. SÉLECTION DE PROJETS

<b>Analyse INTERNE (SUITE)</b>					
<b>Objectifs</b>	<b>Questions d'évaluation</b>	<b>Résultats visés</b>	<b>Indicateurs</b>	<b>Méthodes de collecte de données</b>	<b>Échantillonnage/sources des données</b>
2. Évaluer le processus de sélection de projets.	<p>Dans quelle mesure le processus de sélection de projets est-il approprié et satisfaisant ?</p> <p>(- Pertinence des outils de sélection                      - Clarté des critères de sélection et facilité d'application                      - Composition et expertise du comité aviseur                      - Prise en compte des recommandations du comité aviseur dans la sélection finale des projets, etc.)</p>	Évaluation du processus de sélection de projets.	<p>Degré de satisfaction par rapport au processus de sélection de projets.</p> <p>Nombre et type d'outils de sélection de projets utilisés.</p> <p>Degré de clarté des critères de sélection de projets.</p> <p>Degré de pertinence des critères de sélection de projets.</p> <p>Facilité d'application des critères de sélection de projets.</p>	<p>Cueillette de la documentation interne du programme.</p> <p>Entrevues avec des acteurs-clés de l'interne (membres du comité aviseur, bailleurs de fonds).</p>	<p>Documentation :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Cadre de référence</li> <li>- Grille de sélection des projets</li> <li>- Etc.</li> </ul> <p>8 entrevues dont :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- 2 bailleurs de fonds et 1 ancien bailleur de fonds</li> <li>- 5 membres du comité aviseur</li> </ul>

### 3. FINANCEMENT DES PROJETS

<b>Analyse INTERNE (SUITE)</b>					
<b>Objectifs</b>	<b>Questions d'évaluation</b>	<b>Résultats visés</b>	<b>Indicateurs</b>	<b>Méthodes de collecte de données</b>	<b>Échantillonnage/sources des données</b>
3. Évaluer le financement des projets.	Dans quelle mesure le financement des projets favorise-t-il leur mise en œuvre et leur développement ?	Évaluation du financement des projets.	<p>Degré de satisfaction par rapport au financement des projets.</p> <p>Degré d'atteinte des objectifs fixés par l'ensemble des projets (bilan des bilans).</p> <p>Nombre et type de bailleurs de fonds impliqués, et type d'effets multiplicateurs obtenus.</p>	<p>Cueillette de la documentation interne du programme.</p> <p>Entrevues avec des acteurs-clés de l'interne (bailleurs de fonds).</p> <p>Groupe de discussion avec des promoteurs de projets.</p>	<p>Documentation :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Cadre de référence</li> <li>- Outils en lien avec le financement</li> <li>- Etc.</li> </ul> <p>3 entrevues dont :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- 2 bailleurs de fonds</li> <li>- 1 ancien bailleur de fonds</li> </ul> <p>1 groupe de discussion formé de 10 à 12 promoteurs de projets.</p>

#### 4. ÉVALUATION ET SUIVI DES PROJETS

##### Analyse INTERNE (SUITE)

Objectifs	Questions d'évaluation	Résultats visés	Indicateurs	Méthodes de collecte de données	Échantillonnage/sources des données
4. Évaluer les démarches d'évaluation et le suivi des projets.	<p>Dans quelle mesure les démarches d'évaluation des projets sont-elles appropriées et satisfaisantes ?</p> <p>Dans quelle mesure le suivi des projets est-il approprié et satisfaisant ?</p>	Évaluation des démarches d'évaluation et du suivi des projets.	<p>Degré de satisfaction par rapport aux démarches d'évaluation et au suivi des projets.</p> <p>Nombre et type de démarches d'évaluation des projets réalisées.</p> <p>Nombre et type de suivi des projets réalisés.</p> <p>Degré de pertinence et de clarté des démarches d'évaluation des projets.</p> <p>Degré de pertinence et de clarté du suivi des projets.</p> <p>Type de soutien accordé aux promoteurs (autre que le financement) par les bailleurs de fonds et les partenaires locaux (arrondissements et CSSS).</p> <p>Degré de satisfaction à l'égard du soutien accordé aux promoteurs (autre que le financement) par les bailleurs de fonds et les partenaires locaux (arrondissements et CSSS).</p>	<p>Cueillette de la documentation interne du programme.</p> <p>Entrevues avec des acteurs-clés de l'interne (bailleurs de fonds).</p> <p>Groupe de discussion avec des promoteurs de projets.</p>	<p>Documentation :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Outils d'évaluation et de suivi</li> <li>- Etc.</li> </ul> <p>3 entrevues dont :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- 2 bailleurs de fonds</li> <li>- 1 ancien bailleur de fonds</li> </ul> <p>1 groupe de discussion formé de 10 à 12 promoteurs de projets.</p>



## 5. IMPACTS DU PROGRAMME QUARTIERS 21

A) au plan de la mise en œuvre au plan local des orientations du plan stratégique de développement durable de Montréal

<b>Analyse INTERNE (SUITE)</b>					
<b>Objectifs</b>	<b>Questions d'évaluation</b>	<b>Résultats visés</b>	<b>Indicateurs</b>	<b>Méthodes de collecte de données</b>	<b>Échantillonnage/sources des données</b>
<p>5. Évaluer les impacts du programme Quartiers 21 (factuels et perçus) sur l'amélioration de la qualité de vie des milieux résidentiels en analysant les résultats globaux des projets locaux réalisés depuis quatre (4) ans.</p> <p>A) au plan de la mise en œuvre au plan local des orientations du plan stratégique de développement durable de Montréal.</p>	<p>Dans quelle mesure le programme Quartiers 21 a-t-il contribué à l'amélioration de la qualité de vie des milieux par la mise en œuvre au plan local des orientations du plan stratégique de développement durable de Montréal ?</p> <p>Combien de projets locaux et quels types de projets ont été développés depuis le lancement du programme ?</p> <p>Globalement, quel est le degré de conformité des projets locaux développés avec les orientations du plan de développement durable de Montréal ?</p> <p>Globalement, quel est le degré de réalisation et d'achèvement des projets développés ?</p>	<p>Mise en œuvre annuelle de 3 projets s'inscrivant dans les orientations du plan stratégique de développement durable de Montréal.</p> <p>Amélioration de la qualité de vie au plan local.</p>	<p>Nombre et types de projets mis en œuvre annuellement.</p> <p>Degré de conformité de l'ensemble des projets locaux développés avec les orientations du plan de développement durable de Montréal.</p> <p>Degré d'atteinte des objectifs fixés par l'ensemble des projets (bilan des bilans).</p> <p>Degré d'amélioration de la qualité de vie grâce aux projets développés (analyse des faits – bilan des bilans – et des perceptions).</p>	<p>Cueillette de la documentation interne du programme.</p> <p>Entrevues avec des acteurs-clés de l'interne (membres du comité avisier, bailleurs de fonds).</p> <p>Groupe de discussion avec des promoteurs de projets.</p>	<p>Documentation :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Évaluations de projets disponibles au 1<sup>er</sup> octobre 2009</li> <li>- Plan stratégique de développement durable</li> <li>- Bilans annuels des projets locaux</li> <li>- Etc.</li> </ul> <p>8 entrevues dont :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- 2 bailleurs de fonds et 1 ancien bailleur de fonds</li> <li>- 5 membres du comité avisier</li> </ul> <p>1 groupe de discussion formé de 10 à 12 promoteurs de projets.</p>

## 5. IMPACTS DU PROGRAMME QUARTIERS 21

B) au plan de l'expérimentation à l'échelle locale de pratiques novatrices en développement durable intégrant les volets environnemental, économique et social

<b>Analyse INTERNE (SUITE)</b>					
<b>Objectifs</b>	<b>Questions d'évaluation</b>	<b>Résultats visés</b>	<b>Indicateurs</b>	<b>Méthodes de collecte de données</b>	<b>Échantillonnage/sources des données</b>
<p>5. Évaluer les impacts du programme Quartiers 21 (factuels et perçus) sur l'amélioration de la qualité de vie des milieux résidentiels en analysant les résultats globaux des projets locaux réalisés depuis quatre (4) ans.</p> <p>B) au plan de l'expérimentation à l'échelle locale de pratiques novatrices en développement durable intégrant les volets environnemental, économique et social.</p>	<p>Dans quelle mesure le programme Quartiers 21 a-t-il contribué à l'amélioration de la qualité de vie des milieux par l'expérimentation à l'échelle locale de pratiques novatrices en développement durable intégrant les volets environnemental, économique et social ?</p> <p>En quoi l'ensemble des projets locaux développés apportent-ils une solution novatrice en développement durable ?</p> <p>Globalement, dans quelle mesure les projets sont-ils novateurs en développement durable à l'échelle locale ?</p> <p>Quel est le degré d'intégration des 3 volets du développement durable au sein de l'ensemble des projets locaux développés ?</p> <p>Quels sont les principaux impacts environnementaux, économiques et sociaux des projets développés dans leur ensemble ?</p>	<p>Expérimentation de pratiques novatrices à l'échelle locale en développement durable.</p> <p>Intégration des 3 volets du développement durable dans l'ensemble des projets locaux développés.</p> <p>Amélioration de la qualité de vie au plan local.</p>	<p>Degré d'innovation des pratiques à l'échelle locale en développement durable.</p> <p>Degré d'intégration des 3 volets du développement durable dans l'ensemble des projets locaux développés (bilan des bilans).</p> <p>Degré d'amélioration de la qualité de vie grâce aux projets développés (analyse des faits – bilan des bilans – et des perceptions).</p>	<p>Cueillette de la documentation interne du programme.</p> <p>Entrevues avec des acteurs-clés de l'interne (membres du comité aviseur, bailleurs de fonds).</p> <p>Groupe de discussion avec des promoteurs de projets.</p>	<p>Documentation :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Évaluations de projets disponibles au 1<sup>er</sup> octobre 2009</li> <li>- Plan stratégique de développement durable</li> <li>- Bilans annuels des projets locaux</li> <li>- Etc.</li> </ul> <p>8 entrevues dont :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- 2 bailleurs de fonds et 1 ancien bailleur de fonds</li> <li>- 5 membres du comité aviseur</li> </ul> <p>1 groupe de discussion formé de 10 à 12 promoteurs de projets.</p>

## 5. IMPACTS DU PROGRAMME QUARTIERS 21

C) au plan de la mobilisation de la communauté locale (citoyens, groupes et entreprises) dans la mise en œuvre du développement durable

Analyse INTERNE (SUITE)					
Objectifs	Questions d'évaluation	Résultats visés	Indicateurs	Méthodes de collecte de données	Échantillonnage/sources des données
<p>5. Évaluer les impacts du programme Quartiers 21 (factuels et perçus) sur l'amélioration de la qualité de vie des milieux résidentiels en analysant les résultats globaux des projets locaux réalisés depuis quatre (4) ans.</p> <p>C) au plan de la mobilisation de la communauté locale (citoyens, groupes et entreprises) dans la mise en œuvre du développement durable.</p>	<p>Dans quelle mesure le programme Quartiers 21 a-t-il contribué à l'amélioration de la qualité de vie des milieux par la mobilisation de la communauté locale dans la mise en œuvre du développement durable ?</p> <p>Globalement, dans quelle mesure les projets développés ont-ils favorisé la mobilisation de la communauté locale ?</p> <p>a) Quels types de partenaires (arrondissements, CSSS, milieu communautaire, public, privé, etc.) ont été mobilisés par les projets ?</p> <p>Quels ont été le degré et les formes d'implication des partenaires dans la réalisation des projets ?</p> <p>Quels ont été les incitatifs, les leviers et les obstacles à leur implication ?</p> <p>b) Quels ont été le degré et les formes de participation citoyenne dans la réalisation des projets ? Quels ont été les incitatifs, les leviers et les obstacles à la participation citoyenne ?</p>	<p>Mobilisation de la communauté locale (citoyens, institutions, etc.).</p> <p>Amélioration de la qualité de vie au plan local.</p>	<p>Nombre et types de partenaires impliqués dans la réalisation de l'ensemble des projets.</p> <p>Degré et formes d'implication des partenaires (financière, expertise, ressources humaines, etc.).</p> <p>Mécanismes mis en place pour soutenir la mobilisation des partenaires.</p> <p>Nombre de citoyens ayant participé aux projets dans leur ensemble.</p> <p>Degré et formes de participation citoyenne (information, sensibilisation, consultation, concertation, coopération, codécision).</p> <p>Mécanismes mis en place pour soutenir la participation citoyenne. Degré d'amélioration de la qualité de vie grâce aux projets développés (analyse des faits – bilan des bilans – et des perceptions).</p>	<p>Cueillette de la documentation interne du programme.</p> <p>Entrevues avec des acteurs-clés de l'interne (membres du comité avisier, bailleurs de fonds).</p> <p>Groupe de discussion avec des promoteurs de projets.</p>	<p>Documentation :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Évaluations de projets disponibles au 1<sup>er</sup> octobre 2009</li> <li>- Plan stratégique de développement durable</li> <li>- Bilans annuels des projets locaux</li> <li>- Etc.</li> </ul> <p>8 entrevues dont :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- 2 bailleurs de fonds et 1 ancien bailleur de fonds</li> <li>- 5 membres du comité avisier</li> </ul> <p>1 groupe de discussion formé de 10 à 12 promoteurs de projets.</p>

## 6. OBJECTIFS DU PROGRAMME QUARTIERS 21

<b>Analyse INTERNE (SUITE)</b>					
<b>Objectifs</b>	<b>Questions d'évaluation</b>	<b>Résultats visés</b>	<b>Indicateurs</b>	<b>Méthodes de collecte de données</b>	<b>Échantillonnage/sources des données</b>
6. Évaluer les objectifs du programme Quartiers 21.	Dans quelle mesure les objectifs du programme Quartiers 21 sont-ils clairs et pertinents ?	Évaluation des objectifs du programme Quartiers 21.	Degré de clarté des objectifs du programme Quartiers 21.  Degré de pertinence des objectifs du programme Quartiers 21.	Cueillette de la documentation interne du programme.  Entrevues avec des acteurs-clés de l'interne (membres du comité aviseur, bailleurs de fonds).  Groupe de discussion avec des promoteurs de projets.	Documentation : - Cadre de référence - Rapport <i>Évaluation des projets Quartiers 21 (2005-2008)</i> - Etc.  8 entrevues dont : - 2 bailleurs de fonds et 1 ancien bailleur de fonds - 5 membres du comité aviseur  1 groupe de discussion formé de 10 à 12 promoteurs de projets.

## *Volet d'évaluation externe*

## 1. SIMILITUDES, DIFFÉRENCES, SPÉCIFICITÉS ET COMPLÉMENTARITÉS AVEC LES AUTRES PROGRAMMES

<b>Analyse EXTERNE</b>					
<b>Objectifs</b>	<b>Questions d'évaluation</b>	<b>Résultats visés</b>	<b>Indicateurs</b>	<b>Méthodes de collecte de données</b>	<b>Échantillonnage/sources des données</b>
1. Déterminer les similitudes, les différences, les spécificités et les complémentarités du programme Quartiers 21 avec les autres programmes de financement de type quartiers durables ou quartiers verts existant à Montréal.	<p>Combien et quels types de programmes de financement de type quartiers durables ou quartiers verts sont-ils actuellement offerts aux communautés locales de Montréal ?</p> <p>Quels sont les points communs, les différences et les complémentarités entre Quartiers 21 et les autres programmes de financement de type quartiers durables ou quartiers verts de Montréal ?</p> <p>Quelle est la plus-value du programme Quartiers 21 ?</p>	<p>Connaissance de l'environnement externe en lien avec les programmes de financement de type quartiers durables ou quartiers verts.</p> <p>Positionnement de Quartiers 21 dans l'environnement externe.</p>	<p>Inventaire des programmes de financement de type quartiers durables ou quartiers verts à Montréal.</p> <p>Identification des éléments communs, différents et complémentaires entre le programme Quartiers 21 et les autres programmes de financement de type quartiers durables ou quartiers verts de Montréal.</p> <p>Identification de la plus-value du programme Quartiers 21.</p>	<p>Cueillette de la documentation sur les programmes de financement de type quartiers durables ou quartiers verts existant à Montréal (notamment les cadres de référence et l'information sur les lieux d'intervention des programmes à Montréal).</p> <p>Entrevues avec des informateurs-clés externes.</p> <p>Entrevues avec des acteurs-clés de l'interne (membres du comité avisier, bailleurs de fonds).</p> <p>Groupe de discussion avec des promoteurs de projets.</p>	<p>Inventaire des programmes de financement de type quartiers durables ou quartiers verts existant à Montréal (cadres de référence et information sur les lieux d'intervention des programmes à Montréal).</p> <p>10 entrevues avec des informateurs-clés externes (2 experts, 1 élu, 4 fonctionnaires et 3 responsables de programmes autres que Quartiers 21).</p> <p>8 entrevues dont :                      - 2 bailleurs de fonds et 1 ancien bailleur de fonds                      - 5 membres du comité avisier</p> <p>1 groupe de discussion formé de 10 à 12 promoteurs de projets.</p>

## 2. TENDANCES ET ENJEUX DANS L'UNIVERS DES PROGRAMMES DE SOUTIEN LOCAL

<b>Analyse EXTERNE (SUITE)</b>					
<b>Objectifs</b>	<b>Questions d'évaluation</b>	<b>Résultats visés</b>	<b>Indicateurs</b>	<b>Méthodes de collecte de données</b>	<b>Échantillonnage/sources des données</b>
2. Déterminer les grandes tendances et les enjeux dans l'univers des programmes de soutien local susceptibles d'influencer le positionnement du programme Quartiers 21.	Quels sont les grandes tendances et les enjeux dans l'univers des programmes de soutien local susceptibles d'influencer le positionnement du programme Quartiers 21 ?	Détermination des grandes tendances et des enjeux dans l'univers des programmes de soutien local.	Inventaire des grandes tendances et des enjeux dans l'univers des programmes de soutien local (programmes de financement de projets locaux ciblant la qualité de vie et le développement durable).	<p>Cueillette de la documentation sur les grandes tendances et les enjeux dans l'univers des programmes de soutien local.</p> <p>Entrevues avec des informateurs-clés externes.</p> <p>Entrevues avec des acteurs-clés de l'interne (membres du comité avisier, bailleurs de fonds).</p>	<p>Inventaire des grandes tendances et des enjeux dans l'univers des programmes de soutien local.</p> <p>10 entrevues avec des informateurs-clés externes (2 experts, 1 élu, 4 fonctionnaires et 3 responsables de programmes autres que Quartiers 21).</p> <p>8 entrevues dont :                      - 2 bailleurs de fonds et                      1 ancien bailleur de fonds                      - 5 membres du comité avisier</p>

## **ANNEXE 2. TABLEAU COMPARATIF DES PRINCIPAUX PROGRAMMES DE FINANCEMENT DE TYPE QUARTIERS VERTS OU QUARTIERS DURABLES À MONTRÉAL**



**Tableau 1. Tableau comparatif des principaux programmes de financement de type quartiers verts ou quartiers durables à Montréal – Cadre général de présentation des programmes**

Programmes de financement et bailleurs de fonds	Cadre général de présentation des programmes
<p><b>Quartiers 21</b>                      (Ville de Montréal – Direction de l'environnement et du développement durable, et Agence de santé et des services sociaux de Montréal – Direction de santé publique)</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Programme ayant débuté en 2005.</li> <li>• Plan stratégique de développement durable de la collectivité montréalaise, Orientation 2 (« Assurer la qualité de vie des milieux résidentiels »).</li> <li>• Découle de l'Agenda 21 (Action 21) et de ses principes.</li> <li>• Quartiers 21 met l'accent sur l'intégration à l'échelle locale des trois (3) dimensions du développement durable, soit environnementale, sociale et économique, ainsi qu'en misant sur la mobilisation des acteurs et la participation citoyenne, telles que promues par le plan stratégique et l'Agenda 21.</li> </ul>
<p><b>Aménager des quartiers durables –</b>                      Cadre de référence de la Mesure 17 « Des environnements bâtis favorables à la santé »                      (Agence de la santé et des services sociaux de Montréal, Direction de santé publique – Environnement urbain et santé)</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Programme ayant débuté en 2008.</li> <li>• Application de la mesure 17 du programme de santé publique, appelée Aménager des quartiers durables, visant la création « d'environnements bâtis favorables à la santé » et intégrant des mesures précédemment appliquées dans le secteur « Environnement urbain et santé ».</li> <li>• En lien avec le Plan stratégique de développement durable de la collectivité montréalaise et à ses principes : les mesures concernant les environnements urbains favorables à la santé s'inscrivent dans la perspective du développement durable.</li> <li>• S'inspire également du document « Active living by community design », qui prône les interventions sur l'aménagement urbain comme moyen de favoriser l'activité physique, le transport actif, la santé et la sécurité de la communauté.</li> </ul>
<p><b>Sécurité alimentaire</b>                      (Agence de la santé et des services sociaux de Montréal, Direction de santé publique – Environnement urbain et santé)</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Programme ayant débuté en 2008.</li> <li>• En 2002, un programme de soutien alimentaire dans toutes les régions de Québec a été institué par le ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS). En 2006, le MSSS a décidé de diviser le budget de ce programme entre les activités de dépannage alimentaire (25 %) et les activités favorisant l'autonomie alimentaire (75 %). Le cadre de référence concerne les orientations du volet « autonomie alimentaire » pour Le programme de soutien au développement de la sécurité alimentaire dans la région de Montréal.</li> <li>• Celui-ci vise l'intégration de ce volet aux enjeux de santé, tels que liés au développement durable et ses dimensions (sociale, économique, environnementale). Un accent particulier est mis sur le processus d'<i>empowerment</i> des communautés et sur la complémentarité des actions entre une multitude d'acteurs.</li> </ul>

Programmes de financement et bailleurs de fonds	Cadre général de présentation des programmes (SUITE)
<p><b>Quartiers verts / Plan de transport</b> (Ville de Montréal)</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Programme en cours de formulation (le projet démarré, situé à Hochelaga-Maisonneuve, est en étape de définition et consultation publique. Le Plan de transport a été adopté en 2008.</li> <li>• Il s'agit du Chantier No. 16 du Plan de transport qui vise la création de quartiers verts : « des périmètres à l'intérieur desquels s'appliqueront un ensemble de mesures et d'aménagements visant à apaiser la circulation, améliorer la sécurité et redonner aux résidents de ces quartiers la quiétude et la qualité de vie qui leur revient ». Le concept de quartier vert s'inspire du Plan de développement de Paris.</li> <li>• La désignation de quartiers verts sera la responsabilité des villes et des arrondissements à travers leurs plans locaux de développement.</li> <li>• À partir de 2008, Montréal doit définir les critères d'implantation des quartiers verts, en tenant compte de la protection des axes structurants de transport.</li> </ul>
<p><b>Revitalisation urbaine intégrée</b> (Ville de Montréal)</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Programme ayant débuté en 2003.</li> <li>• Le RUI est une approche visant à améliorer les conditions socioéconomiques et le cadre de vie d'un territoire défavorisé donné, en se basant sur une vision globale et concertée de la situation du territoire.</li> <li>• Cette approche implique plusieurs caractéristiques :                         <ul style="list-style-type: none"> <li>○ action concertée, intégrée et à long terme dans un grand nombre de domaines, en fonction des réalités rencontrées</li> <li>○ participation citoyenne et mobilisation des instances du territoire touché</li> <li>○ action sur les facteurs qui engendrent la pauvreté dans une optique de changement durable.</li> </ul> </li> </ul>
<p><b>Lutte aux îlots de chaleur urbains – Plan d'action sur les changements climatiques</b> (Institut national de santé publique du Québec – INSPQ)</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Programme ayant débuté en août 2009.</li> <li>• L'Action 21 du Plan d'action 2006-2012 sur les changements climatiques (PACC) du Gouvernement du Québec encourage la mise en œuvre de différents projets de démonstration de lutte aux îlots de chaleur urbains dans les municipalités québécoises concernées par cette problématique.</li> <li>• De telles initiatives visent une meilleure capacité de réponse et d'adaptation de la population aux nouvelles réalités climatiques.</li> </ul>
<p><b>Fonds pour la promotion de saines habitudes de vie</b> (Fondation André et Lucie Chagnon et gouvernement du Québec)</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Programme ayant débuté en 2008.</li> <li>• La Société de gestion du Fonds pour la promotion des saines habitudes de vie a pour mission de contribuer à favoriser l'acquisition et le maintien d'une saine alimentation et d'un mode de vie physiquement actif chez les jeunes Québécois.</li> <li>• 75 % du Fonds est géré par Québec en Forme et 25 % directement par la Société de gestion du Fonds.</li> </ul>

<b>Programmes de financement et bailleurs de fonds</b>	<b>Cadre général de présentation des programmes (SUITE)</b>
<b>Actions en développement durable</b> (Fonds d'action québécois pour le développement durable)	<ul style="list-style-type: none"><li>• Programme ayant débuté en 2003.</li><li>• Soutien financier de projets qui, dans une optique de développement durable, visent à modifier les pratiques et à changer les comportements individuels.</li></ul>
<b>ÉcoAction</b> (Gouvernement du Canada – Environnement Canada)	<ul style="list-style-type: none"><li>• Programme ayant débuté en 1995.</li><li>• Soutien financier à des groupes communautaires qui participent à des projets dont les effets sur l'environnement sont positifs et mesurables (Guide du requérant).</li></ul>
<b>Fonds Écomunicipalité IGA</b> (Jour de la Terre Québec)	<ul style="list-style-type: none"><li>• Programme ayant débuté en 2008.</li><li>• Il s'agit de projets (il n'existe pas de cadre de référence).</li></ul>

**Tableau 2. Tableau comparatif des principaux programmes de financement de type quartiers verts ou quartiers durables à Montréal – Objectifs des programmes**

Programmes de financement et bailleurs de fonds	Objectifs des programmes
<p><b>Quartiers 21</b>                      (Ville de Montréal – Direction de l'environnement et du développement durable, et Agence de santé et des services sociaux de Montréal – Direction de santé publique)</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Mettre en œuvre les orientations prioritaires du plan stratégique de développement durable, entre autres par des actions visant l'augmentation de l'utilisation du vélo, la réduction des îlots de chaleur (verdissement), l'apaisement de la circulation, l'agriculture urbaine, etc. ;</li> <li>• Expérimenter à l'échelle locale des pratiques novatrices en développement durable, intégrant les volets environnemental, économique et social ;</li> <li>• Mobiliser la communauté locale (citoyens, groupes et entreprises).</li> </ul>
<p><b>Aménager des quartiers durables</b> – Cadre de référence de la Mesure 17 « Des environnements bâtis favorables à la santé »                      (Agence de la santé et des services sociaux de Montréal, Direction de santé publique – Environnement urbain et santé)</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Améliorer la santé et la qualité de vie de la population par des interventions sur l'aménagement urbain montréalais, en favorisant des interventions qui permettront d'améliorer le transport actif, la sécurité routière et la sécurité urbaine.</li> <li>• Plus précisément, il s'agit d'implanter des collectivités viables ou des quartiers durables qui assurent une qualité de vie optimale aux résidents du milieu urbain montréalais. Les critères d'une collectivité viable sont : une vision intégrée et durable, des services de proximité, une mixité des fonctions ou d'activités, du transport durable, des énergies renouvelables, des lieux de convivialité (espaces verts et publics), une implication citoyenne. Le programme vise à soutenir les actions des communautés locales engagées dans l'aménagement de leurs quartiers et cela, dans une optique de développement durable.</li> </ul>
<p><b>Sécurité alimentaire</b>                      (Agence de la santé et des services sociaux de Montréal, Direction de santé publique – Environnement urbain et santé)</p>	<p>Le but du programme est d'augmenter la consommation d'aliments santé au sein de la population montréalaise.</p> <p>Plusieurs objectifs y sont subordonnés :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• améliorer l'accès aux aliments santé en priorisant les secteurs défavorisés ou mal approvisionnés</li> <li>• mobiliser la communauté locale (citoyens et acteurs locaux) pour la mise en place de solutions durables afin d'améliorer l'accès aux aliments santé</li> <li>• assurer la complémentarité des activités reliées aux enjeux alimentaires locaux dans une perspective de développement durable.</li> </ul>
<p><b>Quartiers verts / Plan de transport</b>                      (Ville de Montréal)</p>	<p>Augmenter la sécurité des piétons et des cyclistes et la qualité de vie dans les quartiers par l'implantation de mesures telles :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Une signalétique particulière aux accès signifiant aux usagers l'entrée dans un quartier vert ;</li> <li>• Une fermeture temporaire ou permanente de rues à la circulation automobile ;</li> <li>• Des actions d'embellissement et de verdissement des quartiers ;</li> <li>• Une modification à la réglementation du stationnement et des sens de circulation, etc.</li> </ul>

Programmes de financement et bailleurs de fonds	Objectifs des programmes (SUITE)
<b>Revitalisation urbaine intégrée</b> (Ville de Montréal)	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Contrer l'exclusion sociale et améliorer les conditions de vie ;</li> <li>• Intervenir sur les éléments du cadre physique qui affectent les conditions de vie et le développement des milieux ;</li> <li>• Agir sur les conditions favorisant le développement économique et social des milieux ;</li> <li>• Concentrer les efforts dans un secteur donné ;</li> <li>• Gérer plus efficacement les ressources existantes et mobiliser de nouvelles ressources par la mise en commun des préoccupations et des expériences.</li> </ul>
<b>Lutte aux îlots de chaleur urbains</b> – Plan d'action sur les changements climatiques (Institut national de santé publique du Québec – INSPQ)	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Mettre en œuvre une mesure ou un ensemble de mesures favorisant la création de fraîcheur en milieu urbain (critère environnemental).</li> <li>• Encourager, par des aménagements, l'amélioration de la qualité de vie de populations vulnérables aux îlots de chaleur urbains. Les populations vulnérables aux îlots de chaleur sont les personnes atteintes de maladies chroniques, les personnes souffrant de troubles mentaux, les personnes âgées, les enfants, les populations socialement isolées, les personnes ayant un faible niveau socioéconomique, les travailleurs extérieurs et les sportifs extérieurs (critère social).</li> </ul>
<b>Fonds pour la promotion de saines habitudes de vie</b> (Fondation André et Lucie Chagnon et gouvernement du Québec)	Les interventions et projets financés par la Société de gestion du Fonds auront des effets positifs sur la mise en place d'environnements favorables et de nouvelles normes sociales ainsi que sur l'adoption de saines habitudes de vie chez les jeunes Québécois de la naissance à 17 ans.
<b>Actions en développement durable</b> (Fonds d'action québécois pour le développement durable)	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Mettre en œuvre des actions qui amèneront les personnes et les collectivités à initier des changements de comportement dans une démarche de développement durable.</li> <li>• Favoriser la création de partenariats entre les OBNL intervenant en développement durable et les centres de recherche, les entreprises d'économie sociale, les entreprises privées, les municipalités, les syndicats, les ministères et d'autres organismes gouvernementaux.</li> <li>• Réduire les émissions de GES de 50 000 tonnes d'ici 2012 (Action Climat).</li> </ul>
<b>ÉcoAction</b> (Gouvernement du Canada – Environnement Canada)	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Soutenir des projets dont les effets sur l'environnement sont à la fois positifs et mesurables.</li> </ul>
<b>Fonds Écomunicipalité IGA</b> (Jour de la Terre Québec)	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Se constituer en levier du développement durable pour les collectivités québécoises.</li> <li>• Financer des projets environnementaux (plus d'une centaine) qui répondent concrètement aux réalités du milieu à travers le Québec.</li> </ul>

**Tableau 3. Tableau comparatif de principaux programmes de financement de type quartiers verts ou quartiers durables à Montréal – Territoire de référence des projets**

Programmes de financement et bailleurs de fonds	Territoire de référence des projets
<p><b>Quartiers 21</b>                      (Ville de Montréal – Direction de l'environnement et du développement durable, et Agence de santé et des services sociaux de Montréal – Direction de santé publique)</p>	<p>Le territoire de référence des projets Quartiers 21 est un territoire auquel les citoyens s'identifient, délimité par des éléments géographiques, historiques, économiques et sociologiques. Un projet par année est intégré dans un territoire de RUI.                      Des projets Quartiers 21 ont été développés dans les arrondissements suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Arrondissement Ahuntsic-Cartierville (Éco-quartier Saint-Sulpice)</li> <li>• Arrondissement Côte-des-Neiges-Notre-Dame-de-Grâce</li> <li>• Arrondissement Lachine (RUI Saint-Pierre)</li> <li>• Arrondissement Mercier-Hochelaga-Maisonneuve</li> <li>• Arrondissement Plateau-Mont-Royal</li> <li>• Arrondissement Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles</li> <li>• Arrondissement Rosemont-La-Petite-Patrie</li> <li>• Arrondissement Saint-Laurent (RUI Place Benoît)</li> <li>• Arrondissement Sud-Ouest (secteur Côte-Saint-Paul)</li> <li>• Arrondissement Ville-Marie (RUI Sainte-Marie et Éco-quartier Peter-McGill)</li> <li>• Arrondissement Villeray-Saint-Michel-Parc-Extension.</li> </ul>
<p><b>Aménager des quartiers durables</b> – Cadre de référence de la Mesure 17 « Des environnements bâtis favorables à la santé »                      (Agence de la santé et des services sociaux de Montréal, Direction de santé publique – Environnement urbain et santé)</p>	<p>Depuis deux (2) ans, le programme soutient des projets dans les huit (8) quartiers de RUI, en partant de l'idée qu'une intervention intensive dans un milieu donné aura plus d'impact que des actions isolées et éparpillées sur un grand territoire. Cette stratégie se poursuit pour les projets financés en 2009-2010.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville (Cartierville)</li> <li>• Arrondissement de Lachine (Saint-Pierre)</li> <li>• Arrondissement Mercier-Hochelaga-Maisonneuve (Mercier-Est)</li> <li>• Arrondissement Montréal-Nord (partie nord-est de Montréal-Nord)</li> <li>• Arrondissement Saint-Laurent (Place Benoît)</li> <li>• Arrondissement Sud-Ouest (secteur Galt)</li> <li>• Arrondissement Ville-Marie (secteur Sainte-Marie)</li> <li>• Arrondissement Villeray-Saint-Michel-Parc-Extension (Saint-Michel)</li> </ul>

Programmes de financement et bailleurs de fonds	Territoire de référence des projets (SUITE)
<p><b>Sécurité alimentaire</b>                      (Agence de la santé et des services sociaux de Montréal, Direction de santé publique – Environnement urbain et santé)</p>	<p>Les projets doivent être arrimés aux initiatives en cours : RUI, Quartiers 21, « Communautés dynamiques ». 17 projets ont été soutenus depuis 2008 dans les territoires suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Arrondissement Ahuntsic-Cartierville (secteur Bordeaux-Cartierville)</li> <li>• Arrondissement Mercier-Hochelaga-Maisonneuve (secteur Mercier-Ouest)</li> <li>• Arrondissement Montréal-Nord</li> <li>• Arrondissement Pierrefonds-Roxboro (secteur Pierrefonds)</li> <li>• Arrondissement Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles (secteur Pointe-aux-Trembles)</li> <li>• Arrondissement Rosemont-La-Petite-Patrie</li> <li>• Arrondissement Saint-Laurent</li> <li>• Arrondissement Saint-Léonard</li> <li>• Arrondissement Lachine</li> <li>• Arrondissement LaSalle</li> <li>• Arrondissement Sud-Ouest (secteurs Petite-Bourgogne, Côte-St-Paul, Ville Émard, St-Henri, Pointe St-Charles)</li> <li>• Arrondissement Verdun</li> <li>• Arrondissement Ville-Marie (secteurs Sainte-Marie, Faubourg St-Laurent).</li> </ul>
<p><b>Quartiers verts / Plan de transport</b>                      (Ville de Montréal)</p>	<p>Le concept de quartier vert est applicable aux quartiers résidentiels, ainsi qu'autour des établissements scolaires, des hôpitaux et des établissements publics ou encore dans certaines rues à vocation commerciale ou touristique.                      Un seul projet est en phase de conceptualisation, à Hochelaga-Maisonneuve.</p>
<p><b>Revitalisation urbaine intégrée</b>                      (Ville de Montréal)</p>	<p>Les huit (8) territoires d'intervention RUI sont les suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville (Cartierville)</li> <li>• Arrondissement de Lachine (Saint-Pierre)</li> <li>• Arrondissement Mercier-Hochelaga-Maisonneuve (Mercier-Est)</li> <li>• Arrondissement Montréal-Nord (partie nord-est de Montréal-Nord)</li> <li>• Arrondissement Saint-Laurent (Place Benoît)</li> <li>• Arrondissement Sud-Ouest (secteur Galt)</li> <li>• Arrondissement Ville-Marie (secteur Sainte-Marie)</li> <li>• Arrondissement Villeray-Saint-Michel-Parc-Extension (Saint-Michel).</li> </ul>

Programmes de financement et bailleurs de fonds	Territoire de référence des projets (SUITE)
<p><b>Lutte aux îlots de chaleur urbains</b> – Plan d'action sur les changements climatiques                      (Institut national de santé publique du Québec – INSPQ)</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• L'aménagement projeté doit se situer dans une zone urbaine vulnérable à l'effet d'îlot de chaleur urbain dans l'une des régions sociosanitaires du Québec. Les projets doivent être développés dans les zones caractérisées par la proportion la plus significative des îlots de chaleur. Seulement les zones urbanisées et densément peuplées sont concernées par les projets.</li> <li>• Les concentrations d'îlots de chaleur sur l'île de Montréal se retrouvent dans tous les quartiers à forte densité urbaine et autour de grandes artères de circulation (Saint-Denis et Sherbrooke) : Ville-Marie, Plateau Mont-Royal, Villeray, mais aussi Verdun, LaSalle, Lachine, Montréal-Nord, Rosemont-La-Petite-Patrie.</li> </ul>
<p><b>Fonds pour la promotion de saines habitudes de vie</b>                      (Fondation André et Lucie Chagnon et gouvernement du Québec)</p>	<p>Le fonds finance plusieurs types de programmes dont deux (2) directement orientés vers la problématique des quartiers verts et durables : Vers des quartiers verts et À pied, à vélo, des villes actives!</p> <p>Les territoires des projets <i>Vers des quartiers verts</i> (Centre d'écologie urbaine Montréal), actifs en santé sont les suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Arrondissement Mercier-Hochelaga-Maisonneuve (secteur Mercier-Est)</li> <li>• Arrondissement Villeray-Saint-Michel-Parc-Extension (Parc-Extension)</li> </ul> <p>Les territoires des projets <i>À pied, à vélo, des villes actives!</i> (Vélo Québec) :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Arrondissement Mercier-Hochelaga-Maisonneuve (secteur Mercier-Est)</li> <li>• Arrondissement Plateau Mont-Royal (Jeanne-Mance)</li> <li>• Arrondissement LaSalle.</li> </ul>
<p><b>Actions en développement durable</b>                      (Fonds d'action québécois pour le développement durable)</p>	<p>Les territoires d'implantation des projets financés pour région de Montréal (06) :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Arrondissement Mercier-Hochelaga-Maisonneuve (Secteur Hochelaga)</li> <li>• Arrondissement Plateau-Mont-Royal (Benny Farm, Milton-Parc)</li> <li>• Arrondissement Rosemont-La-Petite-Patrie (Le technopôle Angus)</li> <li>• Arrondissement Ville-Marie (Quartier Centre-Sud)</li> </ul>
<p><b>ÉcoAction</b>                      (Gouvernement du Canada – Environnement Canada)</p>	<p>Les projets à Montréal (2007 et 2008) se trouvent dans plusieurs arrondissements :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Arrondissement Mercier-Hochelaga-Maisonneuve (Jardin botanique de Montréal)</li> <li>• Arrondissement Ville-Marie (quartiers Centre-Sud : secteurs Sainte-Marie et Faubourg Saint-Laurent)</li> <li>• Arrondissement Plateau-Mont-Royal (rues Jeanne-Mance, Laurier et Parc dans le Mile-End)</li> </ul>
<p><b>Fonds Écomunicipalité IGA</b>                      (Jour de la Terre Québec)</p>	<p>Le promoteur du projet doit être situé dans un territoire où il existe un ou des supermarchés IGA (condition incluse dans le formulaire d'inscription en ligne) sur le territoire du Québec.</p>



**Tableau 4. Tableau comparatif de principaux programmes de financement de type quartiers verts ou quartiers durables à Montréal – Types de projets financés**

Programmes de financement et bailleurs de fonds	Types de projets financés
<p><b>Quartiers 21</b>                      (Ville de Montréal – Direction de l'environnement et du développement durable, et Agence de santé et des services sociaux de Montréal – Direction de santé publique)</p>	<ol style="list-style-type: none"> <li>1. Des projets novateurs, hautement novateurs et adaptés à leur quartier</li> <li>2. Des actions permettant l'application concrète des principes du développement durable dans des projets de revitalisation urbaine intégrée (RUI)</li> <li>3. La consolidation des projets déjà entrepris dans le cadre de Quartiers 21 à la suite de l'évaluation des résultats.</li> </ol>
<p><b>Aménager des quartiers durables</b> – Cadre de référence de la Mesure 17 « Des environnements bâtis favorables à la santé »                      (Agence de la santé et des services sociaux de Montréal, Direction de santé publique – Environnement urbain et santé)</p>	<p>Les interventions doivent être axées sur des composantes de l'environnement urbain qui permettront d'améliorer :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• le transport actif et la sécurité routière (projets favorisant le transport actif, le transport collectif et la sécurité des déplacements par des aménagements visant, par exemple, à améliorer la densité, la mixité des fonctions, la proximité des services, la sécurité et la connectivité des réseaux de transport et des voies de déplacement)</li> <li>• la sécurité urbaine (soutenir des initiatives de quartier visant à diminuer les risques de violence et d'agression par l'aménagement du milieu et des actions sur l'environnement bâti).</li> </ul> <p>Une liste présentant des exemples possibles d'indicateurs de réalisation est fournie : réalisation d'un diagnostic sur l'aménagement urbain du quartier, mobilisation de citoyens, utilisation d'outils de mesure du potentiel piétonnier, diminution de l'offre de stationnement, etc.</p>
<p><b>Sécurité alimentaire</b>                      (Agence de la santé et des services sociaux de Montréal, Direction de santé publique – Environnement urbain et santé)</p>	<p>Des initiatives favorisant la mise en place de solutions durables dans des secteurs défavorisés, qui assureront une participation large de la communauté à l'identification des besoins, à la sensibilisation, aux démarches d'influence pour l'amélioration de l'environnement alimentaire et l'évaluation des actions, et qui intègrent les trois sphères de l'environnement durable (sociale, économique et environnementale).</p> <p>Par exemple :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- arrimer les enjeux de l'accès aux aliments santé avec ceux de l'aménagement urbain</li> <li>- encourager l'agriculture urbaine</li> <li>- promouvoir l'achat local d'aliments santé</li> <li>- sensibiliser et mobiliser la communauté pour l'amélioration du système alimentaire local, etc.</li> </ul>
<p><b>Quartiers verts / Plan de transport</b>                      (Ville de Montréal)</p>	<p>Dans le Bilan 2008-2009 de mise en œuvre du Plan de transport, deux (2) interventions sont mentionnées dans le cadre du Chantier 16 :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Planification de la définition du projet et consultation publique (Quartier vert Hochelaga-Maisonneuve)</li> <li>• Guide d'aménagement des rues de Montréal (Chapitre 10, sur les quartiers verts – élaboration, consultation et rédaction finale) - en cours.</li> </ul>

Programmes de financement et bailleurs de fonds	Types de projets financés (SUITE)
<p><b>Revitalisation urbaine intégrée</b>                      (Ville de Montréal)</p>	<p>Dans les territoires concernés, la revitalisation urbaine intégrée est un processus à long terme. Essentiellement, les trois (3) grandes phases de l'intervention sont :</p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1. l'élaboration d'un plan de revitalisation ;</li> <li>2. la mise en œuvre de ce plan ;</li> <li>3. l'évaluation des impacts et la révision du processus.</li> </ol>
<p><b>Lutte aux îlots de chaleur urbains – Plan d'action sur les changements climatiques</b>                      (Institut national de santé publique du Québec – INSPQ)</p>	<p>Les projets doivent viser la mise en œuvre d'une ou d'un ensemble de mesures favorisant la création de fraîcheur en milieu urbain. Ces mesures sont réparties en cinq (5) catégories :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• la densification de la végétation à l'échelle d'un quartier;</li> <li>• l'aménagement de rues piétonnes;</li> <li>• l'aménagement de stationnements publics;</li> <li>• l'aménagement d'une <i>Place fraîcheur</i>;</li> <li>• l'aménagement de cours d'écoles primaires et d'aires de jeux.</li> </ul>
<p><b>Fonds pour la promotion de saines habitudes de vie</b>                      (Fondation André et Lucie Chagnon et gouvernement du Québec)</p>	<p>Projets reposant sur la mobilisation des communautés locales et visant l'adoption et le maintien des saines habitudes de vie. La Société de gestion du Fonds a confié à Québec en Forme le mandat d'assurer le développement et la coordination de ce volet. Projets de promotion qui vont au-delà de la communauté locale afin de rejoindre une partie ou l'ensemble de la population visée, soit les jeunes Québécois de 0 à 17 ans. La Société de gestion du Fonds administre directement les projets de promotion.</p>
<p><b>Actions en développement durable</b>                      (Fonds d'action québécois pour le développement durable)</p>	<p>Le FAQDD finance trois (3) types de projets :</p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1. Les actions en développement durable : projets ponctuels, d'une durée de moins d'un an, permettant la réalisation d'une action nouvelle ou la réalisation d'une phase d'un projet déjà en cours.</li> <li>2. Les partenariats en développement durable : des projets s'étalant jusqu'à trois (3) ans.</li> <li>3. L'action-climat : des projets visant la sensibilisation du public ainsi que la promotion de comportements réduisant les émissions de gaz à effet de serre (GES).</li> </ol> <p>Pour les deux (2) premières catégories, les projets doivent avoir plusieurs caractéristiques :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>○ inciter les personnes et les collectivités à poser des gestes qui s'inscrivent dans une optique de développement durable,</li> <li>○ avoir des effets positifs sur l'environnement,</li> <li>○ miser sur l'action, la prévention et le partenariat,</li> <li>○ viser la responsabilisation des personnes et des collectivités,</li> <li>○ avoir reçu l'appui et la collaboration de membres de la communauté,</li> <li>○ être des exemples d'actions qui pourraient influencer ou être intégrées par d'autres organismes ou collectivités dans leur démarche de développement durable.</li> </ul>

Programmes de financement et bailleurs de fonds	Types de projets financés (SUITE)
<b>ÉcoAction</b> (Gouvernement du Canada – Environnement Canada)	Les projets doivent traiter d'au moins une des priorités environnementales nationales d'Environnement Canada : <ul style="list-style-type: none"><li>• les changements climatiques,</li><li>• la qualité de l'air,</li><li>• la qualité de l'eau</li><li>• le milieu naturel.</li></ul> Les projets peuvent proposer des actions visant à améliorer l'environnement et/ou à accroître la sensibilisation et la capacité de leur collectivité en matière d'environnement.
<b>Fonds Écomunicipalité IGA</b> (Jour de la Terre Québec)	Les projets visent la protection, la conservation et la valorisation de l'environnement. Les projets favorisant les 3R-V (réduction, réemploi, recyclage et valorisation) ainsi que le transport durable sont privilégiés. Le comité de sélection priorise les projets dont les effets positifs sur l'environnement sont mesurables et durables.

**Tableau 5. Tableau comparatif de principaux programmes de financement de type quartiers verts ou quartiers durables à Montréal – Types de soumissionnaires acceptés**

Programmes de financement et bailleurs de fonds	Types de soumissionnaires acceptés
<b>Quartiers 21</b> (Ville de Montréal – Direction de l'environnement et du développement durable, et Agence de santé et des services sociaux de Montréal – Direction de santé publique)	<ul style="list-style-type: none"><li>• Une administration locale de l'agglomération de Montréal.</li><li>• Un regroupement d'organismes appuyé par l'administration locale.</li><li>• Un organisme du milieu appuyé par l'administration locale et des partenaires.</li></ul>
<b>Aménager des quartiers durables</b> – Cadre de référence de la Mesure 17 « Des environnements bâtis favorables à la santé » (Agence de la santé et des services sociaux de Montréal, Direction de santé publique – Environnement urbain et santé)	<ul style="list-style-type: none"><li>• La gestion des projets est confiée aux comités locaux de revitalisation, ce qui permet une meilleure intégration des projets dans l'ensemble des mesures déployées dans les RUI.</li></ul>
<b>Sécurité alimentaire</b> (Agence de la santé et des services sociaux de Montréal, Direction de santé publique – Environnement urbain et santé)	Les tables de développement social locales sont les instances privilégiées pour mener les actions.
<b>Quartiers verts / Plan de transport</b> (Ville de Montréal)	Non déterminé.

Programmes de financement et bailleurs de fonds	Types de soumissionnaires acceptés (SUITE)
<p><b>Revitalisation urbaine intégrée</b>                      (Ville de Montréal)</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Il incombe aux arrondissements de déterminer la direction administrative responsable du dossier de candidature. Cette responsabilité peut revenir également à l'organisme de concertation identifié par l'arrondissement. Le dossier de proposition est soumis par l'arrondissement, en partenariat avec les organisations locales concernées, notamment les tables de quartier.</li> <li>• Le développement, la mise en place et la coordination des actions concertées menant à la réalisation du plan de revitalisation reviennent au comité local de revitalisation dont la composition témoigne d'un ancrage certain dans le milieu, autant à l'échelle administrative que politique de l'arrondissement. Un tel comité pourrait être constitué :                         <ul style="list-style-type: none"> <li>○ du chargé de projet;</li> <li>○ de représentants de l'arrondissement (aux niveaux politique et administratif);</li> <li>○ d'organismes du milieu (économique, sociocommunautaire, lié au cadre physique / environnement. etc.);</li> <li>○ de représentants locaux des partenaires institutionnels (CLSC, écoles, centre local d'emploi, etc.);</li> <li>○ de représentants des services centraux de la Ville et d'organismes para-municipaux (OMHM, SHDM);</li> <li>○ de représentants des citoyens.</li> </ul> </li> </ul>
<p><b>Lutte aux îlots de chaleur urbains –</b>                      Plan d'action sur les changements climatiques                      (Institut national de santé publique du Québec – INSPQ)</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Organismes à but non lucratif (OBNL).</li> <li>• Municipalités et autres autorités publiques.</li> </ul>
<p><b>Fonds pour la promotion de saines habitudes de vie</b>                      (Fondation André et Lucie Chagnon et gouvernement du Québec)</p>	<p>Les organismes non-gouvernementaux à but non lucratif.                      Les institutions publiques et parapubliques, à titre de membres associés à des organismes non-gouvernementaux à but non lucratif.</p>
<p><b>Actions en développement durable</b>                      (Fonds d'action québécois pour le développement durable)</p>	<p>Coopératives et organismes à but non lucratif, dont les groupes environnementaux ayant parmi leurs priorités le développement durable au Québec.</p>

<b>Programmes de financement et bailleurs de fonds</b>	<b>Types de soumissionnaires acceptés (SUITE)</b>
<b>ÉcoAction</b> (Gouvernement du Canada – Environnement Canada)	Groupes ou organismes but non lucratif non rattachés aux gouvernements fédéral, provinciaux, territoriaux ou municipaux (à l'exception des conseils de hameau) : <ul style="list-style-type: none"><li>• groupes environnementaux</li><li>• groupes communautaires</li><li>• regroupements de jeunes et d'aînés</li><li>• associations communautaires</li><li>• clubs de bienfaisance</li><li>• organismes autochtones</li></ul>
<b>Fonds Écomunicipalité IGA</b> (Jour de la Terre Québec)	<ul style="list-style-type: none"><li>• Les organismes non-gouvernementaux en environnement (ONGE)</li><li>• Les municipalités du Québec</li><li>• Les établissements d'enseignement</li></ul>

**Tableau 6. Tableau comparatif de principaux programmes de financement de type quartiers verts ou quartiers durables à Montréal – Financement et nombre de projets financés**

Programmes de financement et bailleurs de fonds	Financement et nombre de projets financés
<p><b>Quartiers 21</b>                      (Ville de Montréal – Direction de l'environnement et du développement durable, et Agence de santé et des services sociaux de Montréal – Direction de santé publique)</p>	<p>Trois (3) nouveaux projets sont financés annuellement. Le financement inclut un budget de démarrage pour la première année d'au maximum 45 000 \$ ; par la suite un financement dégressif est offert au cours des deux (2) années suivantes.</p>
<p><b>Aménager des quartiers durables</b> – Cadre de référence de la Mesure 17 « Des environnements bâtis favorables à la santé »                      (Agence de la santé et des services sociaux de Montréal, Direction de santé publique – Environnement urbain et santé)</p>	<p>37 000 \$ par projet.</p>
<p><b>Sécurité alimentaire</b>                      (Agence de la santé et des services sociaux de Montréal, Direction de santé publique – Environnement urbain et santé)</p>	<p>40 000 \$ par année, disponibles pour une durée de 1 à 3 ans. Le nombre de projets acceptés est tributaire des fonds disponibles.</p>
<p><b>Quartiers verts / Plan de transport</b>                      (Ville de Montréal)</p>	<p>Non déterminé.</p>
<p><b>Revitalisation urbaine intégrée</b>                      (Ville de Montréal)</p>	<p>La fourchette de subvention des démarches de RUI en 2008 allait de 200 000 \$ à 400 000 \$ par projet. À noter que dans ces montants, trois (3) sources de financement sont considérées : 1) le budget de la Direction de la sécurité du revenu et du développement social pour 2003-2006 et de la Direction de la Diversité sociale pour 2007-2008 ; 2) le budget corporatif tiré de l'Entente administrative de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale avec le gouvernement du Québec ; 3) les sommes provenant du programme de Renouveau urbain (PRU), programme à frais partagés entre la Ville de Montréal et le gouvernement du Québec. À ces investissements s'ajoutent des contributions de divers partenaires publics et privés (dont l'Agence de la santé et des services sociaux de Montréal – Direction de santé publique, Centraide, le ministère de l'Éducation, des Loisirs et du Sport, la Fondation McConnell, etc.). Aussi, chaque démarche de RUI fait sa propre recherche de fonds en fonction de la planification établie.</p>

Programmes de financement et bailleurs de fonds	Financement et nombre de projets financés (SUITE)
<p><b>Lutte aux îlots de chaleur urbains</b> – Plan d'action sur les changements climatiques                      (Institut national de santé publique du Québec – INSPQ)</p>	<p>Le budget est de 6,5 millions de dollars pour le premier appel de propositions. La valeur totale du projet à réaliser devra être minimalement de 500 000 \$, dont la moitié pourra bénéficier d'une subvention du PACC jusqu'à concurrence d'1M\$.</p> <p>Il est à noter qu'un deuxième appel de propositions est prévu au début de l'année 2010 pour la réalisation de projets de plus petite envergure, soit de moins de 500 000 \$.</p> <p>Le financement relatif à l'aménagement projeté doit provenir de différentes sources. La contribution du PACC - Volet santé doit représenter au maximum 50 % des coûts*d'aménagement favorisant la fraîcheur en milieu urbain, pour un maximum d'1M\$.</p>
<p><b>Fonds pour la promotion de saines habitudes de vie</b>                      (Fondation André et Lucie Chagnon et gouvernement du Québec)</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• 20 millions de dollars par année durant 10 ans, tant de la part du gouvernement du Québec que de la Fondation Lucie et André Chagnon (73 millions de dollars octroyés depuis 2007).</li> <li>• Vers des Quartiers verts, actifs et en santé. Modifier l'environnement bâti afin d'accroître le transport actif sécuritaire - (Centre d'écologie urbaine de Montréal) : 928 000 \$</li> <li>• Offre et pratiques alimentaires revues en milieux de garde au Québec - (Extenso) : 767 400 \$</li> <li>• Diffusion du programme "Bien dans sa tête, bien dans sa peau" dans les écoles secondaires du Québec (Équilibre, Groupe d'action sur le poids) : 741 000 \$</li> <li>• Zonage et malbouffe : un projet pilote dans trois villes (Coalition Québécoise sur la problématique du poids) : 655 125 \$</li> <li>• À pied, à vélo, des villes actives ! (Vélo-Québec) : 3 300 000 \$</li> </ul>
<p><b>Actions en développement durable</b>                      (Fonds d'action québécois pour le développement durable)</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Les montants accordés pour le volet Actions en développement durable varient entre 3 000 \$ et 30 000 \$. Au moins 25 % du financement du projet doit provenir de sources autres que le FAQDD.</li> <li>• Le montant maximum pour le projet dans le volet Partenariat en développement durable est de 300 000 \$. Au moins 50 % du financement du projet doit provenir de sources autres que le FAQDD.</li> <li>• Action-Climat : 50 000 \$ pour les projets d'un an et 100 000 \$ pour les projets de deux ans. 25 % du financement doit provenir d'autres partenaires.</li> </ul>
<p><b>ÉcoAction</b>                      (Gouvernement du Canada – Environnement Canada)</p>	<p>Au moins 50 % du financement du projet doit provenir de sources autres que le gouvernement fédéral. Le financement peut inclure des contributions en espèces, en nature ou une combinaison des deux (2).</p> <p>Le financement maximal accordé est de 100 000 dollars par projet pour une durée maximale de deux (2) ans.</p>



Programmes de financement et bailleurs de fonds	Financement et nombre de projets financés (SUITE)
<b>Fonds Écomunicipalité IGA</b> (Jour de la Terre Québec)	<p>Un million de dollars par année distribué via deux (2) types de financement :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>• Projets réguliers : financement de 1 à 10 000 \$</li><li>• Projets extraordinaires : une enveloppe de 100 000 \$ à 250 000 \$ est réservée pour des projets dont le financement demandé se situe au-delà de 40 000 \$</li></ul> <p>Le Fonds finance généralement une phase du projet, pour une durée maximale d'un an.</p> <p>140 projets réalisés pendant l'année 2008-2009, dont 5 à financement extraordinaire. À Montréal, dans la première vague de sélection de projets, quatorze (14) projets dont 13 à financement régulier et un projet-spectaculaire ont été développés. Les promoteurs sont des établissements scolaires (6) ou des ONGE (8). Les montants accordés vont de 400 \$ à 10 000 \$ dans le cas des projets à financement régulier, alors que le projet-spectaculaire a bénéficié d'un financement de 50 000 \$.</p> <p>Dans la deuxième vague de sélection de projets, huit (8) projets à financement régulier ont été sélectionnés : deux (2) établissements d'enseignement, cinq (5) OBNL et une (1) municipalité. Le total des montants de financement accordés est de 33 350 \$.</p>

**Tableau 7. Tableau comparatif de principaux programmes de financement de type quartiers verts ou quartiers durables à Montréal – Critères de sélection des projets**

Programmes de financement et bailleurs de fonds	Critères de sélection des projets
<p><b>Quartiers 21</b>                      (Ville de Montréal – Direction de l'environnement et du développement durable, et Agence de santé et des services sociaux de Montréal – Direction de santé publique)</p>	<p>Le projet concorde avec les principes du développement durable et les orientations du <i>Premier plan stratégique de développement durable de la collectivité montréalaise</i> (10 %)</p> <p>Orientations</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• améliorer la qualité de l'air et réduire les émissions de gaz à effet de serre;</li> <li>• assurer la qualité des milieux de vie résidentiels;</li> <li>• pratiquer une gestion responsable des ressources;</li> <li>• adopter des bonnes pratiques de développement durable.</li> </ul> <p>Principes</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• santé et qualité de vie ; solidarité et équité ; participation ; responsabilité ; intégration ; subsidiarité ; précaution/prévention ; amélioration continue ; capacité ; durabilité.</li> </ul> <p>Le projet est multidimensionnel et intègre les volets environnemental, économique et social du développement durable (20 %)</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Volet social (ex. : santé, logement, éducation, culture, prévention du crime, démocratie et loisirs)</li> <li>• Volet économique (ex. : emploi et conditions de travail, revenu, investissement, commerce, innovation et pratique d'affaires)</li> <li>• Volet environnemental (ex. : qualité de l'air, de l'eau et du sol, protection des habitats naturels, utilisation et réutilisation efficaces des ressources naturelles et de l'énergie, qualité et sécurité des habitations et des infrastructures)</li> <li>• Volet équité (ex. : équité intergénérationnelle, intragénérationnelle, territoriale)</li> </ul> <p>Le projet est inspirant, novateur, fait preuve d'exemplarité pour être repris dans d'autres quartiers (20 %)</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Le projet est abordé de façon novatrice</li> <li>• D'autres organismes ou communautés pourront bénéficier du projet en matière de connaissances et de produits réalisés</li> <li>• Le projet pourra avoir des effets positifs sur tout le quartier</li> <li>• Le projet pourra avoir des retombées à long terme pour la communauté concernée</li> </ul> <p>Le projet est pertinent et réalisable et il y a une cohérence entre les objectifs et les activités (capacité de réalisation) (25 %)</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Les stratégies développées et les activités proposées sont susceptibles de répondre aux besoins identifiés</li> <li>• La proposition démontre que l'organisme a de l'expérience avec le quartier visé et avec les différents secteurs et partenaires concernés</li> </ul> <p>Le projet intègre d'autres démarches de développement dans le quartier (ex. : revitalisation urbaine, développement social, etc.) et de mobilisation des acteurs (partenariat) (20 %)</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Le projet s'arrime avec d'autres démarches locales (ex. : revitalisation urbaine, développement social)</li> <li>• La proposition favorisera le développement de valeurs communes dans le quartier</li> </ul> <p>Le projet définit des résultats mesurables à court et moyen termes (10 %)</p>

	<p>Le projet prévoit des mécanismes en vue d'impliquer la population (20 %)</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Les mécanismes en vue d'impliquer la population dans le projet sont décrits</li> <li>• Ces mécanismes sont pertinents</li> </ul> <p>Le projet présente un montage financier, qui comprend un soutien (financier ou autre) de l'administration locale (20 %)</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• L'organisme promoteur a un soutien de l'administration locale</li> <li>• Les postes budgétaires sont bien équilibrés</li> <li>• Les montants prévus sont réalistes</li> </ul> <p>L'organisme promoteur du projet a déjà fait ou prévoit faire des démarches de financement supplémentaires (5 %)</p>
<p><b>Aménager des quartiers durables</b> –                  Cadre de référence de la Mesure 17                  « Des environnements bâtis favorables à la santé »</p> <p>(Agence de la santé et des services sociaux de Montréal, Direction de santé publique – Environnement urbain et santé)</p>	<p>Pour être recevable par la DSP, un plan d'action local doit être soumis par un comité local de revitalisation et répondre à certains critères généraux :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• existence d'une vision et d'un plan d'action local intégré</li> <li>• priorisation de cibles d'environnement bâti</li> <li>• démonstration des liens existants avec les différentes démarches de développement dans le quartier (économique, social, environnemental et autres), en particulier avec le plan de revitalisation urbaine intégrée</li> <li>• définition d'indicateurs et de résultats attendus</li> <li>• proposition d'un plan d'action portant sur les cibles d'environnement bâti</li> <li>• partenariat confirmé avec l'arrondissement</li> <li>• appui du CSSS du territoire</li> </ul>
<p><b>Sécurité alimentaire</b></p> <p>(Agence de la santé et des services sociaux de Montréal, Direction de santé publique – Environnement urbain et santé)</p>	<p>Une initiative doit répondre à plusieurs critères :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• être prise en charge par la Table de développement social local</li> <li>• être conforme aux orientations et aux objectifs du programme</li> <li>• démontrer la mise en place de mécanismes de participation citoyenne</li> <li>• décrire les démarches de mobilisation des divers acteurs locaux (arrondissement, CSSS, organismes communautaires, instances économiques, producteurs, etc.)</li> <li>• assurer l'arrimage avec d'autres démarches de développement dans le quartier (RUI, Quartiers 21, etc.)</li> <li>• assurer la complémentarité des dimensions sociale, économique et environnementale du développement durable</li> <li>• démontrer son potentiel de pérennité</li> <li>• définir les indicateurs de résultats attendus.</li> </ul>
<p><b>Quartiers verts / Plan de transport</b>                  (Ville de Montréal)</p>	<p>Non déterminé.</p>

<b>Programmes de financement et bailleurs de fonds</b>	<b>Critères de sélection des projets (SUITE)</b>
<b>Revitalisation urbaine intégrée</b> (Ville de Montréal)	Pour le premier appel de propositions (2003), les critères ont été les suivants : <ul style="list-style-type: none"><li>• compréhension de l'approche de revitalisation urbaine intégrée ;</li><li>• connaissance des enjeux locaux de revitalisation ;</li><li>• qualité et réalisme de la démarche de travail proposée (concertation, élaboration du plan de revitalisation, etc.) ;</li><li>• contributions de l'arrondissement au projet ;</li><li>• qualité de l'argumentation ;</li><li>• capacité de synthèse, clarté du texte et de la présentation.</li></ul>
<b>Lutte aux îlots de chaleur urbains – Plan d'action sur les changements climatiques</b> (Institut national de santé publique du Québec – INSPQ)	<ol style="list-style-type: none"><li>1. Qualité de la réalisation (25/100)<ol style="list-style-type: none"><li>a) Échéancier et budget</li><li>b) Financement multisources supérieur à 50 %</li></ol></li><li>2. Garanties de réalisation (25/100)<ol style="list-style-type: none"><li>a) Expertise du groupe de travail</li><li>b) Risque de pollution</li><li>c) Originalité et autres avantages</li></ol></li><li>3. Retombées escomptées (50/100)<ol style="list-style-type: none"><li>a) Suivi</li><li>b) Entretien et formation</li><li>c) Portée éducative ou de sensibilisation</li><li>d) Plan de diffusion complet</li></ol></li></ol>

Programmes de financement et bailleurs de fonds	Critères de sélection des projets (SUITE)
<p><b>Fonds pour la promotion de saines habitudes de vie</b>                      (Fondation André et Lucie Chagnon et gouvernement du Québec)</p>	<ol style="list-style-type: none"> <li>1. Les projets doivent viser des actions concertées allant au-delà de la communauté locale pour rejoindre une partie ou l'ensemble de la population des jeunes de 0 à 17 ans.</li> <li>2. La réalisation des projets de promotion doit faire appel à la mobilisation de leaders reconnus et influents de secteurs-clés afin de permettre l'identification des actions les plus porteuses de messages et de changements importants dans le domaine des saines habitudes de vie.</li> <li>3. Les projets de promotion visent par ailleurs à créer un mouvement et un effet de levier dans les milieux concernés pour l'établissement de nouvelles normes significatives.</li> <li>4. Les projets doivent réunir des équipes, coalitions ou mouvements concertés d'organismes œuvrant dans des secteurs complémentaires.</li> <li>5. Les projets dans le domaine de l'alimentation visent notamment à modifier, voire à abolir des environnements, des produits et des services spécifiques qui contribuent à une mauvaise alimentation.</li> <li>6. Les projets doivent être en accord avec les principes d'intervention retenus et les cibles du partenariat.</li> <li>7. Les projets ne doivent pas se substituer aux mesures et aux programmes réguliers des ministères et des organismes gouvernementaux ni aux ressources existantes. Il sera toutefois pertinent que ces interventions contribuent à l'optimisation des mesures, programmes et ressources en question.</li> <li>8. Les projets doivent privilégier la qualité plutôt que la quantité : le nombre de projets de promotion sera limité pour mieux assurer le suivi et la pérennité, et parmi ceux-ci, les projets d'envergure seront favorisés.</li> <li>9. Les projets doivent assurer le respect des normes éthiques généralement reconnues par les organismes de régulation rattachés au secteur d'intervention du projet.</li> <li>10. Les projets doivent être basés sur les meilleures pratiques ou la littérature scientifique pertinente. Les projets innovateurs, pour lesquels aucune donnée probante n'est disponible, sont toutefois admissibles.</li> <li>11. Les projets doivent démontrer la capacité à réaliser une évaluation rigoureuse du projet ou à faire des alliances nécessaires en vue d'une telle évaluation.</li> <li>12. Les projets doivent être menés par des organismes non-gouvernementaux en synergie avec des actions prévues dans le Plan d'action gouvernemental de promotion des saines habitudes de vie et de prévention des problèmes reliés au poids 2006-2012, Investir pour l'avenir (PAG) ou avec les projets soutenus par Québec en Forme.</li> </ol>
<p><b>Actions en développement durable</b>                      (Fonds d'action québécois pour le développement durable)</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Qualité et pertinence du projet</li> <li>• Garantie de réalisation</li> <li>• Retombées</li> </ul>

Programmes de financement et bailleurs de fonds	Critères de sélection des projets (SUITE)
<p><b>ÉcoAction</b>                      (Gouvernement du Canada – Environnement Canada)</p>	<p>1) Examen administratif par le personnel du programme pour confirmer son admissibilité ;                      2) Examen technique par des experts en la matière pour confirmer le bien-fondé et la faisabilité du projet sur le plan technique ;                      3) Examen régional par le personnel du programme pour assurer que le processus d'approbation du projet tient compte des priorités environnementales, sociales et ministérielles.</p> <p>À la suite de l'examen régional, le personnel du programme transmet ses recommandations aux cadres supérieurs d'Environnement Canada afin qu'ils puissent examiner et approuver la liste finale des projets retenus.</p> <p>Les projets peuvent être évalués selon les critères suivants, sans toutefois s'y limiter :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• caractère complet de la demande;</li> <li>• satisfaction des exigences d'admissibilité (bénéficiaires, activités);</li> <li>• applicabilité aux buts et aux objectifs régionaux et nationaux du programme;</li> <li>• indication d'incidences environnementales positives (ex. le projet démontre clairement les avantages environnementaux et, au besoin, les avantages sociaux, économiques et pour la santé);</li> <li>• le projet correspond à des besoins communautaires et apporte des avantages clairement définis et démontrables;</li> <li>• indication de l'engagement et du soutien de la communauté;</li> <li>• qualité du plan de travail et du budget pour les activités proposées, y compris une description des questions ou des problèmes, de la méthode choisie, des résultats prévus réalistes et de la portée du projet;</li> <li>• la façon dont l'évaluation et les mesures du rendement seront mises en œuvre (ex. une série évidente de résultats prévus et réalistes);</li> <li>• indication que les avantages pour l'environnement et la collectivité seront maintenus une fois le projet complété;</li> <li>• indication d'une continuité éventuelle de l'autonomie une fois le projet complété (au besoin).</li> </ul>
<p><b>Fonds Écomunicipalité IGA</b>                      (Jour de la Terre Québec)</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Pertinence environnementale, sociale et économique;</li> <li>• Durabilité du projet;</li> <li>• Possibilité de chiffrer les retombées du projet;</li> <li>• Mise en place de moyens concrets permettant d'améliorer les pratiques environnementales;</li> <li>• Originalité de la proposition.</li> </ul>

**Tableau 8. Tableau comparatif de principaux programmes de financement de type quartiers verts ou quartiers durables à Montréal – Partenariats souhaités**

Programmes de financement et bailleurs de fonds	Partenariats souhaités
<p><b>Quartiers 21</b>                      (Ville de Montréal – Direction de l'environnement et du développement durable, et Agence de santé et des services sociaux de Montréal – Direction de santé publique)</p>	<p>Partenariats avec les administrations locales (exigé).</p>
<p><b>Aménager des quartiers durables</b> –                      Cadre de référence de la Mesure 17                      « Des environnements bâtis favorables à la santé »                      (Agence de la santé et des services sociaux de Montréal, Direction de santé publique – Environnement urbain et santé)</p>	<p>Partenariats avec les arrondissements et les CSSS.</p>
<p><b>Sécurité alimentaire</b>                      (Agence de la santé et des services sociaux de Montréal, Direction de santé publique – Environnement urbain et santé)</p>	<p>Arrondissements, CSSS, organismes communautaires, instances économiques, producteurs.</p>
<p><b>Quartiers verts / Plan de transport</b>                      (Ville de Montréal)</p>	<p>Non déterminé.</p>
<p><b>Revitalisation urbaine intégrée</b>                      (Ville de Montréal)</p>	<p>Les élus locaux, l'arrondissement et la structure de concertation identifiée, les services centraux de la Ville de Montréal, des partenaires institutionnels et des partenaires du milieu (sociocommunautaire, intervenant privé, etc.).</p>
<p><b>Lutte aux îlots de chaleur urbains</b> –                      Plan d'action sur les changements climatiques                      (Institut national de santé publique du Québec – INSPQ)</p>	<p>Au moins 50 % du financement doit provenir d'autres partenariats.</p>

<b>Programmes de financement et bailleurs de fonds</b>	<b>Partenariats souhaités (SUITE)</b>
<b>Fonds pour la promotion de saines habitudes de vie</b> (Fondation André et Lucie Chagnon et gouvernement du Québec)	Non déterminé.
<b>Actions en développement durable</b> (Fonds d'action québécois pour le développement durable)	Les organismes partenaires contribuent à la réalisation d'une ou plusieurs étapes du projet. Les contributions peuvent être en ressources matérielles, humaines ou financières.
<b>ÉcoAction</b> (Gouvernement du Canada – Environnement Canada)	Les projets doivent avoir l'appui et la collaboration des membres des collectivités et disposer de 50 % de financement autre.
<b>Fonds Écomunicipalité IGA</b> (Jour de la Terre Québec)	Non exigé.



**Tableau 9. Tableau comparatif de principaux programmes de financement de type quartiers verts ou quartiers durables à Montréal – Évaluation et suivi des projets**

Programmes de financement et bailleurs de fonds	Évaluation et suivi des projets
<p><b>Quartiers 21</b>                      (Ville de Montréal – Direction de l'environnement et du développement durable, et Agence de santé et des services sociaux de Montréal – Direction de santé publique)</p>	<p>Des mécanismes de suivi sont mis en œuvre aux niveaux régional et local, dont la mise sur pied d'un comité de suivi ainsi que la tenue d'une rencontre annuelle entre les bailleurs de fonds et les promoteurs de projets locaux.</p> <p>Les promoteurs de projets locaux et les administrations locales ont la responsabilité d'évaluer les projets locaux, particulièrement au niveau des objectifs et des processus.</p>
<p><b>Aménager des quartiers durables</b> – Cadre de référence de la Mesure 17 « Des environnements bâtis favorables à la santé »                      (Agence de la santé et des services sociaux de Montréal, Direction de santé publique – Environnement urbain et santé)</p>	<p>Deux (2) mécanismes de suivi :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- un comité de suivi des projets avec les promoteurs, incluant deux (2) rencontres par année pour formation, échanges, évaluation.</li> <li>- un comité de soutien et d'évaluation interne à la DSP pour le suivi des projets.</li> </ul> <p>De plus, la DSP fournit aux intervenants des outils pour analyser l'impact santé des aménagements urbains et pour suggérer les meilleures pratiques.</p>
<p><b>Sécurité alimentaire</b>                      (Agence de la santé et des services sociaux de Montréal, Direction de santé publique – Environnement urbain et santé)</p>	<p>Une démarche évaluative est amorcée en fonction des objectifs et des modalités du programme régional. Elle s'appuie sur une approche participative permettant aux différents acteurs concernés de participer à toutes les phases du processus.</p>
<p><b>Quartiers verts / Plan de transport</b>                      (Ville de Montréal)</p>	<p>N'existe pas encore.</p>
<p><b>Revitalisation urbaine intégrée</b>                      (Ville de Montréal)</p>	<p>Évaluation continue des impacts et révision du processus (3ème phase du processus de RUI).</p>

Programmes de financement et bailleurs de fonds	Évaluation et suivi des projets (SUITE)
<p><b>Lutte aux îlots de chaleur urbains</b> – Plan d'action sur les changements climatiques                      (Institut national de santé publique du Québec – INSPQ)</p>	<p>a) Suivi : Un programme de suivi est prévu afin de mesurer le gain de fraîcheur lié à la densification de la végétation du quartier. La consultation de la Direction de santé publique de l'Agence de la santé et des services sociaux de Montréal est encouragée pour cette étape.                      b) Entretien et formation : Un plan de gestion de l'entretien (et de formation si applicable) est inclus pour assurer la pérennité du projet (incluant les ressources financières disponibles pour les années à venir).                      c) Portée éducative ou de sensibilisation : Le projet permet de sensibiliser directement les acteurs concernés à la problématique de l'îlot de chaleur urbain (ICU) (population, élus, propriétaires de parcelles, etc.) par des activités terrain qui font la promotion des bonnes pratiques de lutte aux ICU.                      d) Plan de diffusion complet : Plan de diffusion du projet dans les médias (corporatifs, locaux, régionaux, nationaux).</p>
<p><b>Fonds pour la promotion de saines habitudes de vie</b>                      (Fondation André et Lucie Chagnon et gouvernement du Québec)</p>	<p>Non déterminé.</p>
<p><b>Actions en développement durable</b>                      (Fonds d'action québécois pour le développement durable)</p>	<p>Non déterminé.</p>
<p><b>ÉcoAction</b>                      (Gouvernement du Canada – Environnement Canada)</p>	<p>Plan d'évaluation – Les promoteurs doivent présenter un plan d'évaluation qui démontre clairement que les objectifs et les buts seront réalisés. Le plan doit inclure la méthodologie et les calculs/formules utilisés pour évaluer les résultats du projet. Indicateurs de rendement – Les promoteurs doivent définir les indicateurs de rendement à suivre, ainsi que les objectifs différents.</p>
<p><b>Fonds Écomunicipalité IGA</b>                      (Jour de la Terre Québec)</p>	<p>Non déterminé.</p>

## ANNEXE 3. QUELQUES AUTRES SOURCES DE FINANCEMENT DE PROJETS VISANT L'AMÉLIORATION DE LA QUALITÉ DE VIE DES COMMUNAUTÉS

Les dernières années ont été marquées par une multiplication de différents types de programmes de soutien visant l'amélioration de la qualité de vie des communautés, offerts tant par des organismes publics que privés. Plus précisément, sans tous les nommer de façon exhaustive :

- Créé en 1998, le Fonds pour la santé de la population (FSP) de l'Agence de santé publique du Canada a pour but d'accroître la capacité des communautés à intervenir sur les facteurs qui ont une influence sur la santé et sur l'interaction qui s'exerce entre ces facteurs (communément appelés les déterminants de la santé). Des objectifs régionaux de ce Fonds ont été élaborés. Le Fonds pour la santé de la population – Région du Québec finance des organismes à but non lucratif afin qu'ils interviennent selon l'approche de Santé de la population sur les problèmes de santé de leurs communautés. Plus spécifiquement, le FSP du Québec vise depuis 2002 le développement de communautés saines et durables<sup>1</sup>.
- « Le Fonds municipal vert (FMV) offre une source de financement à long terme aux administrations municipales et à leurs partenaires dans le but de soutenir le développement durable des collectivités sur le plan environnemental, social et économique. Le gouvernement du Canada a doté la Fédération canadienne des municipalités (FCM) d'une enveloppe de 550 millions de dollars afin d'établir le FMV ». Plus précisément, le Fonds municipal vert de la FCM offre des subventions pour l'élaboration de plans de développement durable de collectivités, pour la réalisation d'études de faisabilité et d'essais sur le terrain, ainsi que des prêts et subventions pour la mise en œuvre de projets d'immobilisation. Ainsi, les subventions pour l'élaboration de plans couvrent jusqu'à 50 % des coûts, pour un maximum de 350 000 \$. Il s'agit de plans intersectoriels, notamment : plans de développement durable de collectivités, comme des plans intégrés de développement durable de collectivités (PIDDC), plans de quartiers, plans de réduction des gaz à effet de serre municipaux, plans d'action touchant les sites contaminés<sup>2</sup>.

<sup>1</sup> Agence de santé publique du Canada, Région du Québec, *Résultats à court et à moyen terme de l'approche Développement de communautés saines et durables du Fonds pour la santé de la population, 2002 à 2005, région du Québec*, mars 2008, pp. 4-5.

<sup>2</sup> Fédération canadienne des municipalités. *Centre pour le développement des collectivités viables, informations sur le Fonds municipal vert*, disponible à l'adresse Internet suivante : <http://www.collectivitesviables.fcm.ca/fr/GMF/Funding-Plans.asp>, consultée en novembre 2009.

- Entre 2002-2003 et 2007-2008, le soutien financier du gouvernement provincial en appui à la mission globale des organismes communautaires a augmenté de 180,7 millions de dollars, soit un taux de croissance annuelle moyen de 10,4 %. En 2007-2008, la région de Montréal a bénéficié d'un soutien financier en appui à la mission globale des organismes communautaires d'une valeur de 117,2 millions de dollars, ce qui représente 25,3 % de l'ensemble de leur soutien financier<sup>3</sup>.
- Le ministère des Transports du Québec a mis en place en 2008 le *Programme d'aide gouvernementale aux modes de transport alternatifs à l'automobile* (PAGMTAA) qui « vise à soutenir les initiatives favorisant les déplacements à pied et à vélo, à aider les employeurs à mettre en place des mesures encourageant leurs employés à opter pour des modes de transport autres que l'automobile en solo, et à faire la promotion des modes de transport alternatifs à l'automobile ». Le budget total annuel du programme est de 11M \$, dont 8M \$ attribuables aux quatre (4) types de projets visant à soutenir les déplacements à pied et à vélo : élaboration d'un plan de mobilité active ; infrastructures et équipements ; activités de formation à l'intention des responsables municipaux ; activités d'éducation, de sensibilisation et de promotion des déplacements actifs auprès de la population<sup>4</sup>.
- La Fondation Hydro-Québec est le moyen que la société d'État s'est donné pour exprimer sa volonté de contribuer à l'amélioration et à la protection à long terme de l'environnement en posant des actions orientées vers la promotion du développement durable et de la gestion responsable des ressources<sup>5</sup>. Entre 2001 et 2008, 7 824 649 \$ ont été octroyés à des projets faisant partie des quatre (4) volets promus par la Fondation : milieux terrestres et forestiers ; cours d'eau et lacs ; milieux humides ; éducation et sensibilisation. Voici la répartition des contributions de la Fondation pour la période 2001-2008 :
  - Basses-terres du Saint-Laurent : 2 848 627 \$
  - Les Appalaches : 1 749 263 \$
  - Estuaire et golfe du Saint-Laurent : 1 666 471 \$
  - Les Laurentides méridionales : 737 471 \$
  - Les Laurentides centrales : 531 101 \$
  - Hautes-terres de Mistassini : 98 481 \$
  - Basses-terres de l'Abitibi et de la Baie-James : 85 550 \$

<sup>3</sup> Ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale (MESS). *Soutien financier en appui à la mission sociale des organismes communautaires*, disponible à l'adresse Internet suivante :

[http://www.stat.gouv.qc.ca/donstat/dev\\_durable/pdf/24\\_2.pdf](http://www.stat.gouv.qc.ca/donstat/dev_durable/pdf/24_2.pdf), consultée en novembre 2009.

<sup>4</sup> Ministère des Transports du Québec. *Modes de transport alternatifs à l'automobile*, disponible à l'adresse Internet suivante :

[http://www.mtq.gouv.qc.ca/portal/page/portal/ministere/ministere/programmes\\_aide/modes\\_transpt\\_altern](http://www.mtq.gouv.qc.ca/portal/page/portal/ministere/ministere/programmes_aide/modes_transpt_altern), consultée en novembre 2009.

<sup>5</sup> Fondation Hydro-Québec pour l'environnement, disponible à l'adresse Internet suivante :

<http://www.hydroquebec.com/fondation-environnement/index.html>, consultée en novembre 2009.

- Plateau de la Basse-Côte-Nord : 73 385 \$
- Bassin de la baie d'Ungava : 34 300 \$<sup>6</sup>
- Depuis 1990, la Fondation David Suzuki s'est engagée à soutenir des démarches visant la conception et la réalisation d'un avenir durable pour le Canada, tributaire de l'interdépendance essentielle des humains avec la nature. Suite à une alliance avec la Fondation David Suzuki, qui a ouvert un premier bureau au Québec en 2008 (et plus spécifiquement à Montréal), et grâce à l'appui financier de 300 000 \$ du gouvernement du Québec, le Projet climatique Canada a établi son secrétariat canadien à Montréal. Les objectifs des deux (2) organisations sont communs, soit de sensibiliser le plus grand nombre de personnes à la crise climatique et ce, le plus rapidement possible<sup>7</sup>.
- La Fondation McConnell soutient des initiatives qui visent « la création d'une société inclusive, durable et résiliente ». Comme organisme subventionnaire ayant un mandat national (canadien), la Fondation finance des initiatives locales que si elles s'attaquent à un sérieux problème d'envergure nationale et montrent un potentiel de diffusion pancanadienne<sup>8</sup>.
- SOVERDI a été créé en 1992 dans le cadre du *Plan vert du gouvernement fédéral*. La Société œuvre depuis dans le domaine du verdissement, et plus particulièrement dans celui de la renaturalisation de sites ingrats ou dégradés, tels les sites industriels et institutionnels ou les abords autoroutiers. SOVERDI réalise, en partenariat, des projets de verdissement et en assure le suivi sur une période de trois (3) ans. Ses activités visent tous les quartiers de Montréal où sévissent des îlots de chaleur et s'inscrivent dans une perspective de rajeunissement, de maintien et de développement de la forêt urbaine. L'objectif financier que l'organisme s'est donné est de 10 millions de dollars d'ici 2010 pour, entre autres, planter 10 000 arbres en vue de tempérer les îlots de chaleur. Les programmes financés par SOVERDI sont : Îlots de chaleur, Îlots de fraîcheur, Coup de vert pour béton asphalté, Capitalisation verte, Des fruits à portée de main, Capitalisation Verte, Plantes-Secours, Éco-Oiseaux, Retour aux sources, Acquisitions du groupe<sup>9</sup>.

<sup>6</sup> Fondation Hydro-Québec pour l'environnement. *Rapport annuel 2008*, disponible à l'adresse Internet suivante : [http://www.hydroquebec.com/fondation-environnement/pdf/rapport\\_annuel\\_2008.pdf](http://www.hydroquebec.com/fondation-environnement/pdf/rapport_annuel_2008.pdf), consultée en novembre 2009.

<sup>7</sup> Fondation David Suzuki. *Projet climatique Canada s'installe à Montréal grâce à l'alliance avec la Fondation David Suzuki*, communiqué disponible à l'adresse Internet suivante : <http://www.davidsuzuki.gc.ca/blogs/actualite/projetclimatiquecanadasinstallemontralgrcelallianc>, consultée en novembre 2009.

<sup>8</sup> La Fondation McConnell, disponible à l'adresse Internet suivante : <http://www.fondationmcconnell.ca/default.aspx?page=108&lang=fr-ca>, consultée en novembre 2009.

<sup>9</sup> La Société de verdissement du Montréal Métropolitain (SOVERDI), disponible à l'adresse Internet suivante : <http://www.soverdi.org/>, consultée en novembre 2009.



darvidaconseil